

La ville et le comté de Denver ont émis une ordonnance de CONFINEMENT A DOMICILE pour les résidents et les entreprises. L'ordonnance est en vigueur jusqu'au 10 avril en raison de l'épidémie du COVID -19. Les activités essentielles nécessaires à la santé et à la sécurité, comme faire des courses ou se procurer des médicaments, sont autorisées. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Denvergov.org.

Denver a émis une ordonnance de confinement à domicile (STAY AT HOME ORDER) en vigueur jusqu'au 10 avril. Plus d'information sur Denvergov.org.